



Championnat de Ligue de Sprint

Dimanche 26 avril 2015
La Rochette (73)



Organisation : Course d'Orientation Cœur de Savoie (COCS)

- Directeur de course : Matthieu Barthélémy
- Traceur : Charlotte Bouchet
- Contrôleur des circuits : Mickaël Blanchard
- Délégué fédéral/Arbitre : Eric Mermin
- GEC : Mickaël Blanchard

Carte : « La Rochette » - Nouvelle carte, relevés janvier 2015, David Barranger- Echelle 1:5.000, Equidistance : 2,5m

- **Terrain** : urbain avec quelques parties herbeuses, peu de dénivelé (chaussures à picots métalliques interdites).
- **Sécurité** : Afin d'améliorer la sécurité des coureurs, la route principale qui traverse la carte sera fermée à la circulation. **Cependant, les rues secondaires restent ouvertes. Nous vous demandons donc la plus grande vigilance tout au long de votre parcours. Vous n'êtes pas prioritaires !**
- **Circuits et catégories**:

Circuit	Niveau technique	Catégories	Temps du vainqueur
A		H20 et +	12 à 15 minutes
B		D20 et +	12 à 15 minutes
C		H14, H16, H18	12 à 15 minutes
D		D14, D16, D18	12 à 15 minutes
E		H10, D10, H12, D12	12 à 15 minutes

- **Zone interdite** : L'accès au centre-ville ainsi qu'aux alentours de La Rochette est strictement interdit avant la course (voir carte).

Accès : fléchage à partir de l'intersection de la D202 et de la D925 au sud-ouest de La Rochette, à respecter impérativement pour accéder à la zone de course.

Attention : les coureurs participant au Championnat de Ligue doivent impérativement entrer en quarantaine entre 9h et 9h30

- Accueil : à partir de 8h30
- Fermeture de la quarantaine : 9h30
- Distances : Parking, accueil, quarantaine : sur place
Arrivée-accueil (vidage des puces) : 100 m (douches possibles après la course).
- Départs : à partir de 10h (heures de départ pré établies)
- Fermeture des circuits : 12h
- Résultats et récompenses : 12h30 sur place (Podiums récompensés : H/D Senior, H/D Jeune, H/D 12, H/D 10).
Nombreux lots de nos partenaires : Opinel, Charcuterie Raffin, Super U et Airxtrem.

Renseignements et inscriptions :

- Inscriptions sur le site fédéral **avant le 19 avril 2015.**
- Tarifs licenciés FFCO/UNSS : 9 € (19 ans et plus), 6€50 (18 ans et moins)
- Renseignements : 73coocs@gmail.com

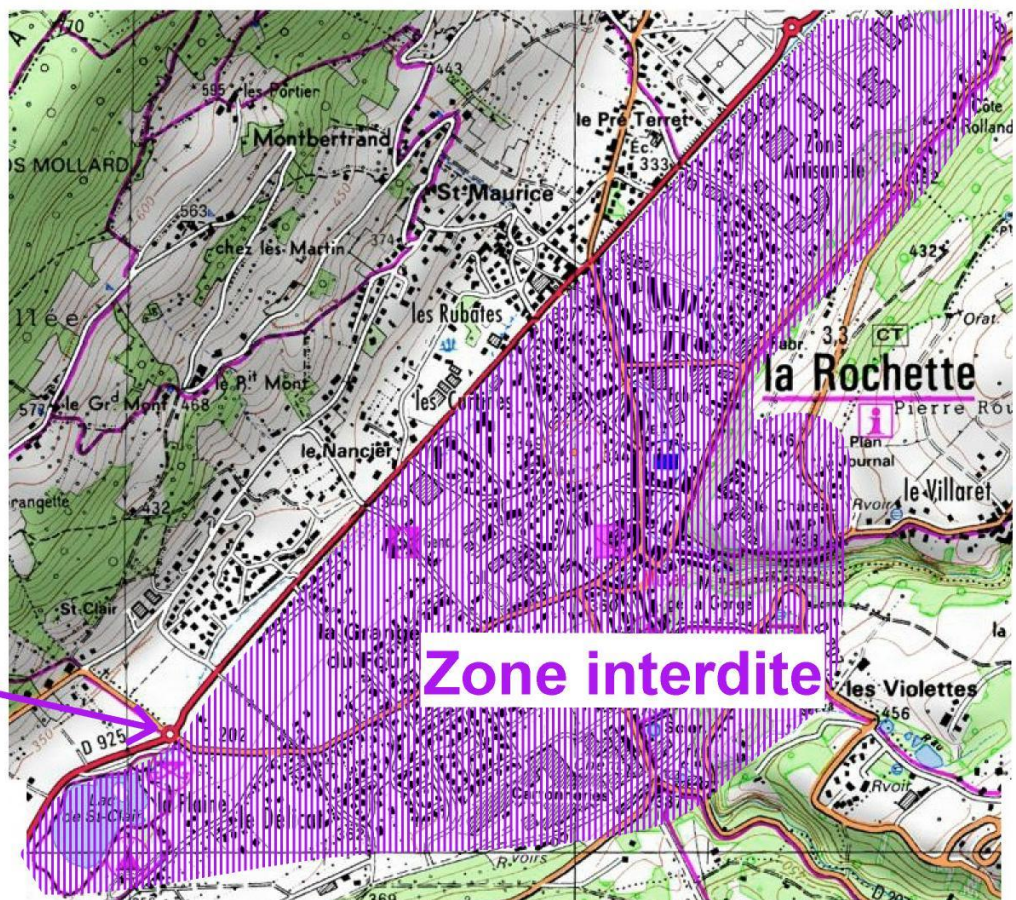
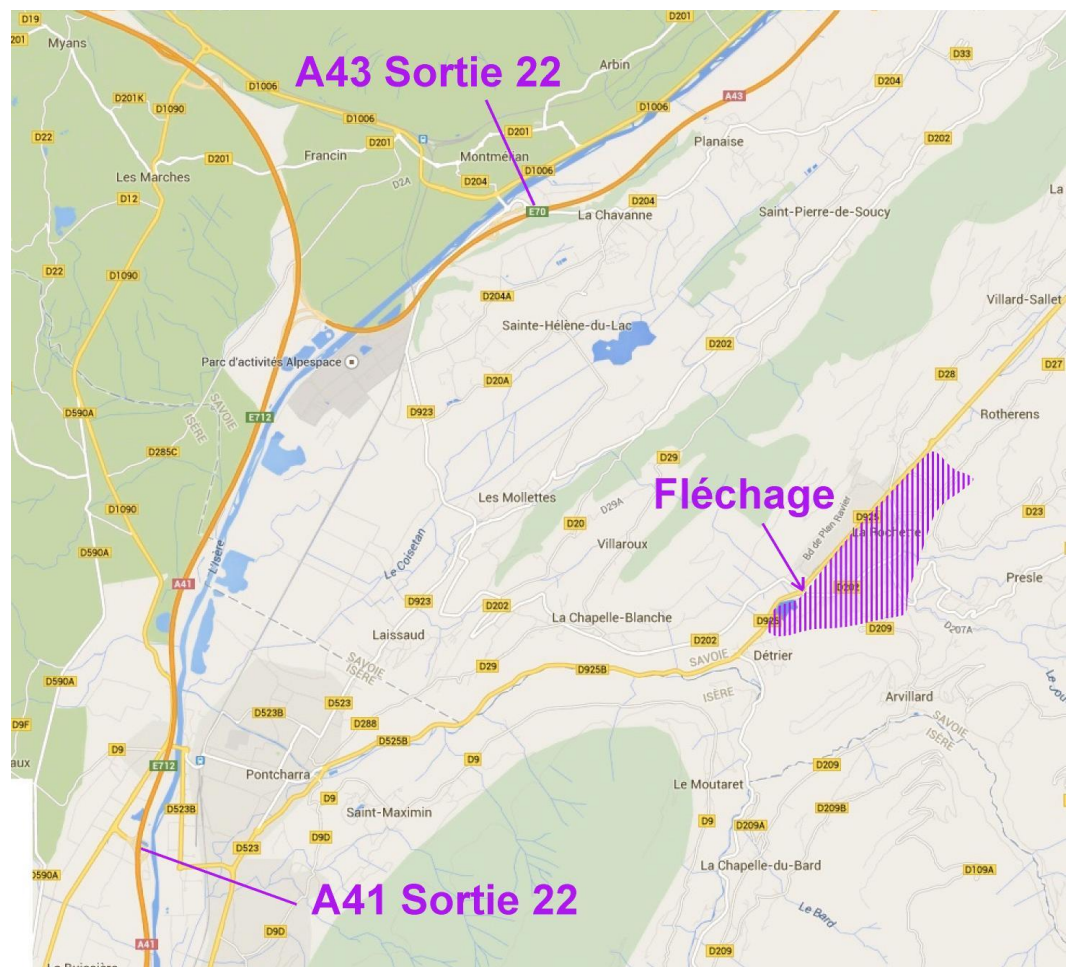
Atelier loisir : Seule une course au score non chronométrée sera proposée.

- Départs possibles de 10h00 à 11h. Fermeture des circuits à 12h.
- Tarifs loisir (inclut le Pass'orientation) : 5€

Buvette : Le club proposera une buvette avec crêpes salées et sucrées, gâteaux, boissons chaudes et boissons fraîches.

Avec la participation de :





Fléchage

Avec la participation de :



Rhône-Alpes Région

Extraits du règlement des compétitions 2015 FFCO

Critères de qualification aux championnats de France

Cette année, le championnat de France de Sprint aura lieu le 24 octobre dans la Loire (juste avant le CNE et 3 jours de compétitions supplémentaires). De plus, les quotas de qualification pour la ligue Rhône Alpes ont été nettement remontés !

Le championnat de ligue du 26 avril est donc l'occasion pour chaque club d'essayer de qualifier un maximum de coureurs !

Pour information, voici les critères officiels de qualification :

PRINCIPE DE QUALIFICATION

Article 1.1 - Le Championnat de France de Sprint Jeunes

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur la liste haut-niveau diffusée pour la saison en cours, dans la spécialité CO à pied, âgés de 15 à 18 ans.
- les 5 premiers jeunes gens et 5 premières jeunes filles du championnat de France de l'année précédente de 13 à 18 ans (catégories H/D14, H/D16 et H/D18), non encore qualifiés au titre précédent.
- des jeunes gens et des jeunes filles de 13 à 18 ans (catégories H/D14, H/D16 et H/D18) issus des qualifications des championnats de ligue selon le quota calculé ainsi :

3 + X jeunes gens et des 3 + Y jeunes dames issus des qualifications des championnats de ligue âgés de 13 à 18 ans (catégories H/D14, H/D16 et H/D18) non encore qualifiés aux trois titres précédents ; de plus ils devront avoir réalisé un temps inférieur à 180 % du temps du premier qualifié au titre du champion de ligue.

X et Y sont fixés pour chaque ligue par la Commission Pratiques Sportives au vu des résultats des jeunes de 13 à 18 ans lors des championnats de ligue Longue Distance, Moyenne Distance et Sprint de l'année précédente.

Soit pour les jeunes :

Dames : Groupe France -18ans + Groupe Junior (nées en 1997) + **5 dames** (pas de qualifiées aux France)

Hommes : Groupe France -18ans + Groupe Junior (née en 1997) + **7 hommes** (pas de qualifiés aux France)

Article 1.2 - Le Championnat de France de Sprint Elites

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur la liste haut-niveau diffusée pour la saison en cours, dans la spécialité CO à pied, âgés de 19 ans et +.
- les 20 premiers Hommes et 20 premières Dames du championnat de France de l'année précédente âgés de 19 ans et + (catégories H/D20 et plus), non encore qualifiés au titre précédent.
- les 5 premiers jeunes gens et 5 premières jeunes filles du championnat de France Jeunes de l'année précédente (H/D18), non encore qualifiés aux titres précédents.
- des Hommes et Dames issus du championnat de ligue selon le quota calculé ainsi :

4 + X Hommes et des 4 + Y Dames (supplémentaires) issus des qualifications des championnats de ligue âgés de 19 ans et + (catégories H/D20 et plus) non encore qualifiés aux trois titres précédents ; de plus ils devront avoir réalisé un temps inférieur à 170 % du temps du premier qualifié au titre du champion de ligue.

X est fixé pour chaque ligue d'après le nombre de tranches complètes de 10 hommes valant plus de 5000 points au CN au 31 décembre de l'année précédente (exemple : une ligue ayant 32 hommes valant plus de 5000 points aura droit à 3 places en plus des 4 attribués à chaque ligue soit un total de 7)

Y est fixé pour chaque ligue d'après le nombre de tranches complètes de 10 femmes valant plus de 4000 points au CN au 31 décembre de l'année précédente

La liste des qualifiés de la ligue régionale (extrait des résultats sous format csv) devra parvenir à la fédération 30 jours avant la date du Championnat de France, délai de rigueur, par la ligue régionale.

Soit pour les élites :

Dames : Groupes France Junior et Sénior + qualifiées aux France + **10 dames**

Hommes : Groupes France Junior et Sénior + qualifiés aux France + **17 hommes**

Avec la participation de :

